

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom de la substance	Batteries lithium-ion Husqvarna (plus de 100 Wh)
Numéro d'identification	-
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun.
Identification du bloc-batterie	Les articles couverts par cette FDS figurent sur la liste jointe.
Date d'émission	04-décembre-2018
Numéro de version	01
Date de révision	-
Remplace la date	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Batterie lithium-ion.
Utilisations déconseillées	Aucun(e) connu(e).

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise	Husqvarna AB Drottninggatan 2 561 82 Huskvarna, Suède
Téléphone	+46 (0)36-14 65 00 +1-760-476-3961 (Code d'accès 333721)
1.4. Numéro de téléphone d'urgence	

Général dans l'UE	112 (Disponible 24 h/24. Les informations FDS/produit peuvent ne pas être accessibles au service d'urgence.)
--------------------------	--

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit est un article au sens de REACH.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié

Le produit étant un article, les exigences de classification du règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié, ne s'appliquent pas.

Résumé des dangers	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des yeux . Peut entraîner des lésions d'organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Risque possible d'altération de la fertilité.
---------------------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié

Pictogrammes de danger	Aucun.
Mentions d'avertissement de danger	Aucun. Exempté (article manufacturé).

Conseils de prudence

Prévention	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
Intervention	Non attribué.
Stockage	Stocker comme indiqué à la section 7.
Élimination	Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

Informations complémentaires sur l'étiquette	Aucun.
---	--------

2.3. Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
----------------------------	--------------------

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS / N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° d'index.	Remarques
Batterie lithium-ion (>100 Wh)	100	-	-	-	
Classification : -					

Anode

Nom chimique	%	N° CAS / N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° d'index	Remarques
Carbone		--		-	
Cuivre		--		-	

Liant

Nom chimique	%	N° CAS / N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° d'index	Remarques
Fluorure de polyvinylidène		--		-	

Boîtier

Nom chimique	%	N° CAS / N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° d'index	Remarques
Fer		--		-	

Cathode

Nom chimique	%	N° CAS / N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° d'index	Remarques
Oxyde de métal de transition au lithium		-	-	-	
Aluminium		-	-	-	
Graphite		--		-	
Nickel		--		-	

Électrolyte

Nom chimique	%	N° CAS / N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° d'index	Remarques
Carbonates organiques		-	-	-	
Chlorure de lithium		-	-	-	
Hexafluorophosphate de lithium		-	-	-	

Commentaires sur la composition Les ingrédients indiqués sont les principaux constituants, représentatifs de différentes compositions de cellules lithium-ion. Les concentrations de composition varient selon le type et la taille de la batterie.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

Informations générales

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin présent.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : se déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si l'inconfort persiste.
Contact cutané	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : rincer immédiatement abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'inconfort persiste.
Contact oculaire	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si possible, retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin si l'inconfort persiste.
Ingestion	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin en cas de gêne.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Brûlures de la peau et des yeux.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et du traitement particulier nécessaire

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers généraux d'incendie

Le produit n'est pas inflammable. Il peut brûler s'il est impliqué dans un incendie.

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Inadaptés agents extincteurs

Poudre chimique sèche.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES. Extincteur de classe D.

N'utilisez pas de jet d'eau plein : il pourrait disperser le foyer et propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Les récipients peuvent éclater violemment sous l'effet de la chaleur, en raison d'une surpression. Un incendie peut dégager des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Procédures particulières de lutte contre l'incendie

Appliquer les procédures standard de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers liés aux autres matériaux impliqués.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgentiste

Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ni la matière répandue sans porter des vêtements de protection adaptés.

Pour les intervenants d'urgence

Porter les vêtements de protection décrits à la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas contaminer les eaux ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : essuyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, feutre). Placer dans un conteneur de déchets dédié et étiqueté, puis éliminer comme déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Ne laissez aucun matériau conducteur entrer en contact avec les bornes de la batterie. Un court-circuit dangereux peut se produire et entraîner une défaillance de la batterie et un incendie. Ne pas ouvrir, démonter, écraser ni brûler la batterie. Ne pas exposer la batterie à une chaleur extrême ou au feu. Des températures élevées peuvent réduire la durée de vie de la batterie.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais et sec. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (voir section 10).
Température de stockage : entre -20°C et 35°C. Plage d'humidité relative comprise entre 45 % et 85 %.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Batterie lithium-ion.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune limite d'exposition n'est indiquée pour le(s) composant(s).

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour le(s) composant(s).

Procédures de surveillance

Appliquer les procédures de surveillance standard.

recommandées

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

Recommandations relatives à l'exposition

En cas d'utilisation conforme à sa destination, aucune exposition par inhalation à des substances dangereuses n'est attendue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Une ventilation n'est généralement pas nécessaire. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : assurer une ventilation suffisante en cas de dégagement de fumées ou de vapeurs.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Les équipements de protection individuelle doivent être sélectionnés conformément aux normes CEN et en concertation avec le fournisseur des EPI.

Protection des yeux/du visage

Non nécessaire dans des conditions normales. Porter des lunettes étanches de protection chimique lors de la manipulation d'une batterie ouverte ou présentant une fuite.

Protection de la peau -

Protection des mains

Non nécessaire dans des conditions normales.

Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques.

- Autres

Non nécessaire dans des conditions normales.

Protection respiratoire

Non nécessaire dans des conditions normales.

Dangers thermiques

Sans objet.

Mesures d'hygiène

Contrôle des expositions
environnementales

Ne stockez pas d'aliments, de boissons ni de tabac à proximité du produit. Maintenez un poste de travail propre et rangé. Respectez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lavez-vous soigneusement après manipulation.

Évitez tout rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Batterie.
État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Variable.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité ou d'explosivité (supérieure/inférieure)	
Limite d'inflammabilité – inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'inflammabilité – supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés oxydantes	Non disponible.
9.2. Autres informations	Aucune information complémentaire pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Ne laissez pas un matériau conducteur entrer en contact avec les bornes de la batterie. Un court-circuit dangereux peut se produire et entraîner une défaillance de la batterie ainsi qu'un incendie. Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées.
10.5. Matières incompatibles	Ne pas immerger dans l'eau de mer ni dans d'autres liquides à forte conductivité.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition du produit, des fumées et des gaz irritants et/ou toxiques peuvent être dégagés.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Faible danger lors d'une manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel formé.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Non pertinent, compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact cutané	Non pertinent, compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : provoque des brûlures cutanées.
Contact oculaire	Non pertinent, compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : provoque de graves lésions oculaires.

Ingestion	Sans objet, compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : peut avoir un effet corrosif sur le tube digestif.
Symptômes	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : provoque des brûlures cutanées et oculaires.
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Risque présumé faible lors des manipulations industrielles ou commerciales habituelles par du personnel formé.
Corrosion/irritation cutanée	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : provoque des brûlures cutanées.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation cutanée Germ	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Mutagénicité des cellules	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Aucune donnée disponible.
- exposition unique	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Aucune donnée disponible.
- expositions répétées	
Danger par aspiration	Aucune donnée disponible.
Informations sur le mélange par rapport à la substance	Non disponible.
Autres informations	Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité	Aucun impact écologique n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation.
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non applicable.
Facteur de bioconcentration (FBC)	Non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	Non disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Déchets résiduels	Éliminer conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.
Emballage contaminé	Non applicable.
Code déchets UE	16 06 05
Méthodes d'élimination / informations	Ne pas éliminer par le feu. Éliminer les déchets et résidus conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Désignation officielle de transport ONU	BATTERIES AU LITHIUM-ION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Étiquette(s)	9A
N° de danger (ADR)	-
Code de restriction en tunnel	E
14.4. Groupe d'emballage	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non

1 Précautions particulières Lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. pour l'utilisateur

RID

14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Désignation officielle de transport ONU	BATTERIES AU LITHIUM-ION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Étiquette(s)	9A
14.4. Groupe d'emballage	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Avant toute manipulation, lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence.

ADN

14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Désignation officielle de transport ONU	BATTERIES AU LITHIUM-ION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Étiquette(s)	9A
14.4. Groupe d'emballage	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Avant toute manipulation, lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence.

IATA

14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Désignation officielle de transport ONU	BATTERIES AU LITHIUM-ION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
Code ERG	9F
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Avant toute manipulation, lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence.

IMDG

14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Désignation officielle de transport ONU	BATTERIES AU LITHIUM-ION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	-
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-I
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	Avant toute manipulation, lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Code IBC

Informations générales Peut également être transporté sous le numéro ONU 3481 BATTERIES AU LITHIUM-ION CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT ou ONU 3481 BATTERIES AU LITHIUM-ION EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

Réglementation UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, annexes I et II, tel que modifié Non répertorié.

Règlement (CE) n° 850/2004 relatif aux polluants organiques persistants, annexe I telle que modifiée

Non répertorié.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, annexe I, partie 1 telle que modifiée Non répertorié.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, annexe I, partie 2 telle que modifiée Non répertorié.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, annexe I, partie 3 telle que modifiée Non répertorié.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, annexe V telle que modifiée Non répertorié.

Règlement (CE) n° 166/2006, annexe II — Registre des rejets et transferts de polluants, tel que modifié

Chlorure de lithium (CAS -)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59(10) — Liste candidate telle que publiée actuellement par l'ECHA Non répertorié.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XIV — Substances soumises à autorisation, telle que modifiée

Non répertorié.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XVII — Substances soumises à des restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, telle que modifiée Non répertorié.

Directive 2004/37/CE : relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail, telle que modifiée.

Non répertorié.

Autres réglementations de l'UE

Directive 2012/18/UE relative aux dangers d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

Non répertorié. Autres

réglementations

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, le produit est considéré comme un article. L'établissement d'une fiche de données de sécurité conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 n'est pas légalement requis pour les articles. Le produit étant un article, les exigences de classification prévues par le règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié, ne s'appliquent pas.

Réglementations nationales

Le produit n'a pas été classé comme dangereux au regard de la législation en vigueur.

15.2. Évaluation chimique

Sans objet.

de la sécurité

SECTION 16 : Autres informations

Liste des abréviations

Numéro CAS : numéro d'enregistrement du Chemical Abstracts Service.

Références

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (mers intérieures, fleuves, rivières, canaux) (ADN)

Règles relatives au transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA)

Informations sur la méthode d'évaluation ayant conduit à la classification du mélange

Ce produit est un article au sens de REACH.

Texte intégral de toute mention H non reproduite en toutes lettres aux sections 2 à 15

Aucune.

Informations sur la formation

Lors de la manipulation de ce matériau, respecter les consignes de formation.

Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche ont été rédigées sur la base des connaissances et de l'expérience les plus fiables disponibles à ce jour.

Batteries Li-ion de marque Husqvarna - plus de 100 Wh